RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Université d'ORLÉANS

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**

VU les dispositions du Code de l'Education et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

**DECIDE**

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Economie Gestion** au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

**Président du jury :**

- **M. DIRER Alexis** — **Professeur des Univertisés**

Vice-Président du jury :

- Mme RABAUD Isabelle — Professeur des Universités

Membres du jury :

- M. TOKPAVI Sessi — Professeur des Universités
- M. N'DOYE Aziz — Maître de Conférences
- M. BAKO LIBA Bernard — ATER

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 22/11/2024

Eric BLOND